



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 20 février 2019

OBJET :

DE-19-02-1-20) CREATION DE TARIFS POUR LA LOCATION DU
GYMNASE DU GROUPE SCOLAIRE SIMONE-VEIL

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt février à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 07 février 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absent(e)s excusé(e)s : M. PANNETIER (pouvoir à M. LEBEAU), M. BELLELLE (pouvoir à M. WALCH), Mme MOULY (pouvoir à Mme MARTIN Céline), M. PITAVY (pouvoir à M. BENSOUSSAN).

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190220-lmc1H6018H1-DE Date de réception en Préfecture : 25/02/2019 Date de Publication : 25/02/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2013 approuvant le programme de construction d'un groupe scolaire du 1^{er} degré sis 30/36 rue Mirabeau ;

Considérant la volonté de la Ville de Vincennes de mettre le gymnase du groupe scolaire Simone-Veil à la disposition des utilisateurs dans le but de développer le sport pour tous, tant dans le cadre scolaire qu'extra-scolaire ;

Après avis de la commission Sports et Relations internationales du 14 février 2019,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve le principe d'une tarification horaire pour la location du gymnase du groupe scolaire Simone-Veil, applicable à tout utilisateur, à l'exception des établissements scolaires publics vincennois du 1^{er} degré ainsi que des associations sportives vincennoises à la fois membres du Comité consultatif des sports et affiliées à une Fédération sportive qui bénéficieront d'une mise à disposition gracieuse.

ARTICLE II : Dit que ces dispositions s'appliqueront, à compter du 1^{er} mars 2019 et seront actualisables annuellement.

ARTICLE III : Dit que les recettes sont imputées aux chapitre et article correspondants du budget communal.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé